



Changements affectant la reconnaissance

À chaque fois que survient un changement affectant votre reconnaissance à titre de responsable de service de garde, vous devez nous en aviser par écrit dans les 10 jours, sauf dans le cas d'un déménagement où vous disposez de 30 jours avant le déménagement pour nous aviser et aviser les parents.

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

§§2. Changements affectant la reconnaissance

64. La responsable doit aviser par écrit le bureau coordonnateur qui l'a reconnue, dans les 10 jours, de tout changement pouvant affecter les conditions et les modalités de sa reconnaissance.

Dans le même délai, elle fait parvenir au bureau coordonnateur les renseignements et documents exigibles en vertu des articles 51 et 60 lorsque ceux qui ont été produits antérieurement ne sont plus exacts, sont incomplets ou sont périmés.

Toutefois, s'il s'agit d'un changement d'adresse, la responsable doit en aviser le bureau coordonnateur et les parents des enfants reçus au moins 30 jours à l'avance.

Voici des documents qui doivent être de nouveaux produits et remis au BC lorsqu'ils sont échus:

- Assurance responsabilités civile
- Attestation d'absence d'empêchements et le consentement (important de prendre un rdv au moins 4 mois avant la date d'échéance)
- Attestation de secourisme pour la RSGE
- Carte de résident permanent

De plus, si vous êtes informés d'un changement concernant la vérification d'empêchements (accusation ou condamnation) pour votre conjoint, votre assistante, votre remplaçante ou vous-même, vous devez procéder à une nouvelle vérification.

Voici des changements pour lesquels vous devez nous aviser :

- nouvelle assistante/remplaçante
- nouvel adulte habitant votre résidence (ou lorsque vos enfants atteignent l'âge de 18 ans)
- naissance de votre enfant
- lorsque vos enfants atteignent l'âge de 14 ans
- déménagement
- modification de votre offre de service
- modification des lieux / rénovation/pièces utilisées

S.V.P. Compléter et retourner, dans les délais prescrits, l'avis de modification en pièce jointe et y joindre tous les documents pertinents.

AVIS DE MODIFICATION AFFECTANT MA RECONNAISSANCE

Nom et prénom de la RSGE : _____

Nature du changement :

☐ **Nouvelle assistante :** _____
(Nom de la personne)

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Document requis au BC : Vérification d'absence d'empêchements et copie du consentement.

☐ **Départ d'une assistante:** _____
(Nom de la personne)

☐ **Nouvelle remplaçante :** _____
(Nom de la personne)

Document requis au BC : Vérification d'absence d'empêchements et copie du consentement.

☐ **Départ d'une remplaçante :** _____
(Nom de la personne)

☐ **Adulte habitant la résidence** Départ ☐ Arrivé ☐

Nom de l'adulte : _____

Documents requis : vérification d'absence d'empêchements et copie du consentement. De plus, le BC doit procéder à une entrevue avec cet adulte.

☐ **Arrivée d'un nouvel enfant** ou tout autre nouvel enfant habitant la résidence (nouveau conjoint avec enfant) *Document requis : certificat de naissance de l'enfant*
Nom de l'enfant: _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

☐ **Mon enfant a 14 ans**

Requis : entrevue avec le BC.

Nom de l'enfant: _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

☐ **Déménagement**

Document requis : « Avis de déménagement » (30 jours avant le déménagement). Si votre nouvelle résidence se trouve sur le territoire du BC Ahuntsic, une visite de votre nouvelle résidence doit être faite par le BC avant la réouverture. De plus, avant la réouverture vous devez fournir au BC une nouvelle procédure d'évacuation, un nouveau certificat d'assurance responsabilité civile ainsi que le document « Offre de services - Places subventionnées* »*

☐ **Modification à l'offre de services** (les jours, heures d'ouverture du service de garde, les heures de repas et des collations dispensés aux enfants reçus ainsi que les jours de fermeture prévus).
Document requis : « Offre de services - Places subventionnées »*

☐ **Modification importante des lieux / rénovations majeures/changement des pièces utilisés pour la prestation de service.**

Décrire brièvement les modifications/rénovations :

Requis : [visite de la résidence par le BC](#) et fournir une « Offre de services - Places subventionnées »*

***Ces documents sont disponibles sur le site Internet ou au bureau coordonnateur.**

Date d'entrée en vigueur des modifications : 1^{er} août 2016

Signature de la RSGE : _____ Date : _____